

**DELIBERATION**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2017

Publication : 22/12/2017

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical exceptionnel du mardi 19 décembre 2017</b>
<b>Délibération n° : 2017-70</b>
<b>Date de convocation : mercredi 13 décembre 2017</b>



**Objet :** Décision modificative n°7 du budget général

**Secrétaire de séance :** Danielle GUIGNARD

**Président :** Christian GROSSAN

**Région :** Chantal EYMEOD, Conseillère régionale, titulaire, présente (3 voix), Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée (3 voix, donne pouvoir à Chantal EYMEOD);

**Département :** Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, titulaire, excusée (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, titulaire, excusé (2 voix);

**Communauté de communes du Guillemois-Queyras :** Christian LAURENS, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix); François QUEREL, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ;

**Communes :**

**Abriès :** Jacques BONNARDEL, Maire, excusé, Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé ;

**Aiguilles :** Serge LAURENS, Maire, présent, Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent ;

**Arvieux :** Philippe CHABRAND, Maire, présent, Alain BLANC, Délégué, présent ;

**Celliac :** Christian GROSSAN, Maire, présent, Jeanne FAVIER CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée ;

**Château-Ville-Vieille :** Jean-Louis PONCET, Maire, excusé, Laurent NIFENECKER, Conseiller municipal, excusé (donne pouvoir à Pascal GIRAUD) ;

**Eyglis :** Marcel PRA, Adjoint au Maire, présent ;

**Guillestre :** Bernard LETERRIER (titulaire), Maire, excusé, Patrick PEREZ (suppléant), présent ;

**Molines-en-Queyras :** Jean - Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, présent, Francis MARTIN, excusé ;

**Ristolas :** Vanessa DEVELAY, Adjointe au Maire, excusée, Marie-Josée NOUHAUD, excusée;

**Saint-Véran :** Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent, Danielle GUIGNARD, Maire, excusée.

**Assistaient également au Comité syndical :**

**Région PACA - Direction du développement des Territoires des Grandes Alpes :** Robert GENTILI

**Commune de Vars :** Raphaëlle MARTOIA

**Les Amis du Parc :** Christophe THOMAS et Pierre BLANC.

**Exposé des motifs :**

Le projet TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) est bénéficiaire d'une subvention complémentaire de la part de l'État, qui va le financer à hauteur de 80% au maximum, en relation notamment avec des actions à mener par le Parc.

Afin de mener à bien ces actions n°15 et 20 prévues dans l'avenant à la convention signé le 3 mai 2017, il convient de procéder au vote de virements de crédits, complémentaires aux crédits supplémentaires votés avec la DM n°6, pour assurer l'autofinancement du Parc à hauteur de 20%.

Cette proposition de décision modificative s'intéresse aux virements de crédits en dépenses.

**Vu :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants ;

**Considérant :**

- Qu'il est nécessaire d'engager les actions relatives au projet TEPCV avant la fin de l'année 2017 pour pouvoir bénéficier de la subvention accordée ;
- Que certaines de ces actions n'ont pas été inscrites au budget primitif dans l'attente de la confirmation des financements.

**Le Comité Syndical du Parc naturel régional du Queyras, réuni le mardi 19 décembre 2017, après en avoir délibéré, et voté par, décide :**

Nombre de membres en exercice : 24  
Nombre de suffrages : 30

Nombre de membres présents : 13  
Nombre de membres représentés : 2

**Nombre de suffrages exprimés**

Contre : 0      Pour: 19  
Abstentions : 0

- De procéder au vote de virements de crédits de dépenses suivants sur le budget de l'exercice 2017 :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

CRÉDITS NOUVEAUX

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
023	023		Virement à la section d'investissement	1'600 €
011	617		Étude de programmation architecturale du bâtiment du Col de l'Izoard (action n°20)	3'000 €
011	617		Diagnostic et état des lieux – refuge du Viso (action n°15)	200 €
011	6228		Communication (action n°15)	200 €
<b>Total</b>				<b>5'000 €</b>

CRÉDITS ANNULÉS

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
022	022		Dépenses imprévues	5'000 €
<b>Total</b>				<b>5'000 €</b>

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.



*Christian Grossan*  
Le Président  
Christian GROSSAN